CENTRE DE GESTION

AR-0600-2026

ARRETE PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS POUR LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3ème CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL - SESSION 2026

La Présidente du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0054-2026 en date du 3 février 2026 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3ème concours d'attaché territorial spécialités « administration générale », « analyste », « animation », « gestion du secteur sanitaire et social » et « urbanisme et développement des territoires », session 2026 ;

Vu l'arrêté n° AR-0599-2026 en date du 17 novembre 2026 de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et 3ème concours d'attaché territorial – session 2026 ;

ARRETE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux cedex
05 56 11 94 30
cdg33@cdg33.fr
www.cdg33.fr

ARTICLE 1 - Les membres du jury des concours externe, interne et 3ème concours d'attaché territorial peuvent être correcteurs des épreuves d'admissibilité.

De plus, sont nommées, sous l'autorité du jury, comme correcteurs des épreuves admissibilité des concours externe, interne et 3ème concours d'attaché territorial spécialités « administration générale », « analyste », « animation », « gestion du secteur sanitaire et social » et « urbanisme et développement des territoires » les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Camille AFANGNIKE
- Madame Catherine ALLARD
- Madame Marine AUGONNET
- Madame Sonia BAILLET
- Madame Hélène BANCELIN
- Madame Maryline BARON
- Monsieur Sébastien BELLAMY
- Monsieur Yves BENOIT
- Monsieur Roberto BENSI
- Madame Angélique BION
- Monsieur David BLE
- Madame Florence BONNIN
- Madame Stéphanie BORIE
- Monsieur David BOSLE
- Madame Stéphanie BOUSSETON
- Madame Florence CAILTON
- Madame Odile CANEZIN
- Madame Céline CARTI
- Madame Corinne CASAN-BOURREL
- Monsieur Didier CHABAULT
- Madame Natacha CHARTIER
- Madame Jézabel CHAUCHEF
- Madame Karine COUPAT
- Madame Marine DARPEIX
- Madame Maude DARRIET
- Monsieur Ronan DAUDE
- Monsieur Eric DUBRULLE
- Madame Lucie EDALITI
- Monsieur Yves ELICEITS
- Monsieur Etienne FAUCON
- Madame Véronique GAMONET
- Monsieur Hervé GANDOLFI
- Monsieur Lionel GARRAUD
- Monsieur Benoit GAYOU
- Madame Valérie GEONGET
- Madame Florence GHIOLDI
- Madame Edith GIMENO
- Madame Marie GIRARD
- Monsieur Philippe GIRARD
- Madame Marie HERVE
- Monsieur Antoine HIELLE
- Madame Amélie HUSTAIX
- Madame Anne HUTEAU
- Monsieur André LAFARIE
- Madame Camille LAGADEC

- Madame Cécile LAGARDE
- Monsieur Jean-Pierre LAULOM
- Monsieur Christophe LAURENS
- Monsieur Yves LE GOFF
- Madame Caroline LECLERE
- Monsieur Martin LECONTE LESPRIT
- Madame Souad LOULIDI
- Monsieur Mickaël MANCEAU
- Madame Claire MARQUETTE
- Monsieur Rodolphe MERAND
- Monsieur Ronan MEVELLEC
- Madame Patricia MILAN
- Madame Martine NORMAND
- Madame Fabienne ORE-COUREGELONGUE
- Monsieur Johann PARIOLLAUD
- Madame Karine PECONDON
- Monsieur Jean PETAUX
- Monsieur Frédéric PLANCHAUD
- Madame Anne-Cécile PLANCHE
- Madame Arnaud PORTE
- Madame Sylvie PRAGOUT
- Madame Marine PRIVAT-VERFAILLIE
- Monsieur Jean-Michel REGEON
- Madame Adeline RICHARD
- Madame Cécile ROJAT
- Madame Lauriane ROLLAND
- Monsieur Maxime ROLLAND
- Madame Estelle SALES
- Madame Hélène SAVINA
- Monsieur Antoine SIRDEY
- Monsieur Denis SIRDEY
- Madame Solène STRUCKELY
- Madame Charlotte SUDAKA-CARRICABURU
- Madame Lisa TEIXEIRA LOPES
- Monsieur Pascal TESSIER
- Madame Caroline TILLAUD
- Madame Virginie TODE
- Monsieur Jérôme TOURNE
- Monsieur Bernard TOURRET
- Monsieur Maxime VACHON
- Monsieur Antoine VALIN
- Madame Laure VILDARI

Des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer aux travaux du jury.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le 17 NOV. 2026

CENTRE DE GESTION FPT DE LA GIRONDE
Immeuble HORIZPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

Pour la Présidente du Centre de Gestion,
et par délégation,

Le Vice-Président délégué,

Christophe DUPRAT

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : 17 NOV. 2026

PUBLIE LE : 17 NOV. 2026